



Représentation permanente de la Belgique auprès des Nations Unies et
auprès des institutions spécialisées à Genève

WG UPR 22 – Honduras
Intervention de la Belgique
Date: 8 mai 2015

Monsieur le Président,

La Belgique se réjouit de l'engagement du Honduras dans l'exercice de l'examen périodique universel ainsi que de ses efforts pour mettre en œuvre les recommandations formulées lors du premier cycle. La Belgique se félicite de la volonté du gouvernement de renforcer ses relations avec l'ONU grâce à l'ouverture d'un bureau local du HCDH.

Néanmoins, des inquiétudes subsistent sur la situation des droits de l'homme au Honduras. Des efforts restent à fournir, notamment en ce qui concerne l'indépendance de la justice et la lutte contre l'impunité, la protection des femmes contre les violences ainsi qu'en ce qui concerne la liberté d'expression et la protection des journalistes et des défenseurs des droits de l'homme.

A cette fin, la Belgique recommande :

R1 : de garantir que toutes les plaintes relatives à des violations des droits de l'homme et autres abus commis par la police, les forces armées ou les membres de sociétés privées de sécurité fassent l'objet, dans des délais courts, d'enquêtes indépendantes et exhaustives; que les responsables de telles violations soient traduits devant la justice et que les victimes aient accès à des réparations ;

R2 : de garantir la protection et l'accès à la justice des femmes victimes de violence ;

R3 : d'approuver et de mettre en œuvre la « loi de protection des journalistes, des défenseurs des droits de l'homme et des employés de l'appareil judiciaire » et de fournir les moyens financiers et humains adéquats pour établir un mécanisme étatique efficace pour protéger ceux qui sont en danger.

Nous espérons que ces recommandations seront de nature à aider le Honduras à améliorer la situation des droits de l'homme.

Je vous remercie Monsieur le Président